

Convocation du 14 avril 2022
SEANCE DU 21 AVRIL 2022

Le vingt et un avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LEVEQUE, Maire.

Etaient présents : M. Bruno LEVEQUE, Jean-Yves DOËRR, Jimmy PINARD, Sébastien PICQUE, Ludovic DRU, Yannick BANCE, Ludovic SURIRAY et Vincent PORTIER, Mme Françoise DUCHANGE

Absent représenté : Monsieur PORTIER représenté par Monsieur LEVEQUE

Absents excusés : Valérie DRU, Charlène GERBAULT, Céline ZIANI, Vanessa MINTENS

Monsieur PICQUE a été élu secrétaire de la séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier de Conches en Ouche et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier,
Monsieur le Maire propose d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur Bruno LEVÊQUE, Maire, ayant quitté la salle,

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur DOËRR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Bruno LEVÊQUE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020	755 371,37 €
AFFECTATION 1068 2021	0 €

002 AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE 2021	755 371,37 €
DEPENSES 2021	386 780,05 €
RECETTES 2021	489 856,02 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2021	103 075,97 €

RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2021

EXCEDENT 858 447,34 €

INVESTISSEMENT

001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	- 67 649,55 €
DEPENSES 2021	42 724,87 €
RECETTES 2021	89 927,38 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021	47 202,51 €

RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT 2021

DEFICIT - 20 447,04 €

RESULTAT GLOBAL FONCT ET INVEST 2021 **EXCEDENT 838 000, 30 €**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte administratif 2021.

APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -67 649.55 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 755 371.37 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution («ExcédentLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : 47 202.51 €

Un solde d'exécution (Excédent«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : 103 075.97 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 20 447.04 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 20 447.04 €

Intégration de resultat suite à la dissolution du SITS : 7051.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 845 051.30 €

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2021

Après analyse du budget primitif 2022, considérant que le produit fiscal estimé pour 2022 permet d'obtenir des ressources suffisantes pour équilibrer le budget, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux applicables sur la commune qui sont :

- Pour la T.F (bâti) de 29,80 % (dont 20,24 % de taux départemental),
- Pour la T.F.N.B 23,29 %,
- Pour la Cotisation foncière des entreprises (CFE) de 12,20 %.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'arrêter les dépenses et les recettes de fonctionnement équilibrées à la somme de :

1 220 584,30 €

- d'arrêter les dépenses et les recettes d'investissement équilibrées à la somme de :

614 563,00€

Soit un budget total de 1 835 147,30 €.

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU CCAS 2021

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le compte de gestion réalisé par le receveur municipal doit être voté avant le compte administratif.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le SGC de Verneuil et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif du centre communal d'action sociale,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du centre communal d'action sociale pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur DOËRR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Bruno LEVÊQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES 2021 0.00 €

- RECETTES 2021 0.00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 : EXCEDENT : 0 €

002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 9951,17 €

RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2021 = 9951,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : NEANT

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le CCAS, à l'unanimité des membres présents, approuve et vote le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

Séance levée à 20h35

LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNÉ

Monsieur Bruno LEVEQUE
Le Maire